



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU JURA

Association loi 1901
Siège social : 8 bis rue Sebile
39000 LONS LE SAUNIER

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU JURA

Association loi 1901
Siège social : 8 bis rue Sebile
39000 LONS LE SAUNIER

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des Francas du Jura relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les dépréciations et provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 21 mai 2019

audit france

Commissaire aux comptes

Hervé WILLI

Commissaire aux comptes

ACTIF	31.12.2018			31.12.2017 Net	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
	Brut	Amort/Prov.	Net				
ACTIF IMMOBILISE				FONDS PROPRES & ASSIMILES			
Logiciels informatiques	6 481	6 481			Fonds associatif	136 904	114 145
Terrains					Résultat de l'exercice	51 303	22 759
Constructions et agencements	137 670	65 070	72 600	78 735			
Matériels d'activités	13 422	13 259	163	374	Subventions d'équipement nettes		
Autres immobilisations corporelles	63 511	62 560	950	2 267	TOTAL FONDS PROPRES	188 207	136 904
Immobilisations en cours					PROVISIONS & FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Provisions pour risques		
Autres prêts et titres immobilisés	62 333	42 500	19 833	16 958	Provisions pour charges	248 595	215 406
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés	14 000	21 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	283 417	189 870	93 546	98 334	TOTAL PROVISIONS	262 595	236 406
ACTIF CIRCULANT				DETTES			
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	41 017	49 148
Usagers	114 911	12 591	102 320	98 456			
Subventions à recevoir	527 001	27 000	500 001	324 235	Avances et acomptes reçus		
Comptes courants Francas					Fournisseurs	201 264	156 521
Autres créances	25 684		25 684	77 863	Dettes fiscales et sociales	106 595	107 544
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants Francas	40 944	20 367
Disponibilités	124 201		124 201	123 607	Autres dettes	5 130	10 716
Charges constatées d'avance				1 274	Produits constatés d'avance		6 163
TOTAL ACTIF CIRCULANT	791 797	39 591	752 206	625 435	TOTAL DETTES	394 950	350 459
TOTAL GENERAL	1 075 214	229 461	845 752	723 769	TOTAL GENERAL	845 752	723 769

COMPTE DE RESULTAT	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	1 361 070	1 258 350
Subventions d'exploitation	979 583	1 047 938
Produits divers	45 310	56 365
Reprise sur provisions	19 525	8 500
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	7 000	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 412 488	2 371 153
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	710 620	692 748
Impôts et taxes	63 141	60 020
Salaires	1 145 351	1 180 224
Charges sociales	349 222	352 326
Autres charges de gestion courante	20 227	13 379
Dotation aux amortissements	8 752	11 777
Dotation aux provisions	60 188	24 075
Engagements à réaliser sur ressources affectées		21 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 357 501	2 355 549
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	54 987	15 604
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts		1
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		1
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	2 205	2 589
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions	1 783	1 743
TOTAL CHARGES FINANCIERES	3 988	4 332
RESULTAT FINANCIER (II)	-3 988	-4 331
RESULTAT COURANT (I + II)	50 999	11 273
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	11 383	18 539
sur opérations en capital		431
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 383	18 970
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	11 079	7 484
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 079	7 484
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	304	11 486
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	51 303	22 759

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui dégage un excédent de 51 302.72 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : *Animation, gestion d'accueils de loisirs et d'activités liées à l'enfance.*

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se situe dans la lignée du précédent avec cependant une légère augmentation des participations familles, mairies, Caf venant compenser la baisse ou la suppression (CAE) des aides aux emplois.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	6 481			6 481
Terrains				
Constructions et agencements	137 670			137 670
Matériel d'activités	13 858	63	499	13 422
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	10 107		762	9 345
Matériel informatique				
Mobilier de bureau	104 263	1 028	51 125	54 166
Immobilisations en cours				
Total	272 379	1 091	52 386	221 084

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisition : ordinateur HP portable

Mises a rebut : Matériels de bureau et informatique obsolètes et totalement amortis

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	6 481			6 481
Constructions et agencement	5%	58 935	6 135		65 070
Matériel d'activités	33% à 20%	13 484	274	499	13 259
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%	9 805	302	762	9 345
Matériel informatique	33%				
Mobilier de bureau	20%	102 298	2 041	51 124	53 215
		Total	191 004	8 752	52 385
					147 371

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Autres prêts Effort Construction (a)	62 153.00		62 153.00
Parts sociales	180.00		180.00
Dépôts et cautionnements	62 333.00		62 333.00

(a) : Dépréciés à hauteur de 42 500.00 € pour tenir compte de l'érosion monétaire (prêts remboursables au bout de 20 ans).

3. Stocks : N/A

4. Avances et acomptes versés : N/A

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	114 911	12 591	102 320
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	114 911	12 591	102 320

6. Subventions à recevoir

Mairies	366 264.31 (a)
CAF	160 736.82
	527 001.13

(a) : dépréciés à hauteur de 27 000 € pour tenir compte d'un risque de non recouvrement

7. Comptes courants Francas : Néant

N° structure	Nom	Montant
	Total	

8. Autres créances :

Taxe S/Salaires	16 205.00
Fournisseurs débiteurs	1 000.00
Divers produits à recevoir	<u>8 478.50</u>
	25 683,50

9. Valeurs mobilières de placement :

Néant

10. Disponibilités

BPBFC	116 629.38
BPBFC/Camps	99.27
Banque Postale	455.09
Livret Epargne	10.36
Caisse	<u>7006.83</u>
	124 200.93

11. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement : Néant

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Total					

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	215 406,20	33 188,41		248 594,61
Provisions pour charges	215 406,20	33 188,41		248 594,61
Immobilisations financières	40 716,75	1 783,25		42 500,00
Usagers	17 415,83		4 825,21	12 590,62
Subventions à recevoir	14 700,00	27 000,00	14 700,00	27 000,00
Dépréciations	72 832,58	28 783,25	19 525,21	82 090,62
Total	288 238,78	61 971,66	19 525,21	330 685,23
Dotations / reprises d'exploitation		60 188,41		
Dotations / reprises financières		1 783,25		19 525,21
Dotations / reprises exceptionnelles				
		Total	61 971,66	19 525,21
(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet			3 694,24	
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet			15 830,97	
		Total	19 525,21	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés :

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds rééquilibrage CAF	21 000,00		7 000,00	14 000,00
Total	21 000,00		7 000,00	14 000,00

5. Emprunts et dettes assimilées :

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts Francas						
Emprunts bancaires (2008-2023)	49 148.15	8 131.09	41 017.06	8 534.33	32 482.73	
Découverts bancaires						
Autres emprunts (UR)						
Total	49 148.15	8 131.09	41 017.06	8 534.33	32 482.73	

6. Avances et acomptes reçus :

Néant

7. Fournisseurs :

Dettes Fournisseurs	196 584.22
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	4 680.00
	201 264.22

8. Dettes fiscales et sociales :

Rémunérations dues	1 036.89
Comité d'Entreprise	13 744.19
URSSAF	37 544.28
Prévoyance/Retraite	17 633.30
Médecine du travail	4 212.00
Uniformation	24 258.90
Mutuelle Adrea	3 507.08
CIL	4 658.00
	106 594.64

9. Comptes courants Francas :

N° structure	Nom	Montant
450 0000	Fédération Nationale	8 105.99
450 1000	UR Franche Comté	32 838.21
	Total	40 944.20

10. Autres dettes :

Mairie de Saint Laurent	4 980.31
Compte d'attente	149.39
	5 129.70

11. Produits constatés d'avance :

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre d'heures déclarées CAF	Exercice 2018	Exercice 2017
Centres de loisirs gérés par l'AD	404 760.50	418 628.00
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total	404 760.50	418 628.00
Réalisé par les organisations affiliées	N/D	N/D
Total	404 760.50	418 628.00

Type de Prestations	Exercice 2018	Exercice 2017
Recettes Accueils de Loisirs et camps (participation familles, CAF, CE et Aide directe Communes)	1 361 070.00	1 258 350.20
Total Prestations	1 361 070.00	1 258 350.20

2. Subventions d'exploitation

	Exercice 2018	Exercice 2017
Subvention Jeunesse et Sports FONJEP	21 320.00	21 324.00
Subvention Jeunesse et Sports Projets	5 000.00	1 500.00
Conseil Général Projets	20 400.00	17 130.00
Communes	916 691.16	928 681.02
Aides à l'emploi (ASP,)	16 171.39	79 303.38
Autres subventions AGEFIPH		
Total	979 582.55	1 047 938.40

3. Produits exceptionnels

Divers Produits exceptionnels (sur exercices antérieurs essentiellement)

11 383.13

4. Charges exceptionnelles

Diverses charges exceptionnelles (gestion courante, exercices antérieurs)

11 079.03

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
MAD	3		3	
Employés	117	48	109	45
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	3	2	15	7
Total	123	50	127	52

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	85	1 416	95	1 250

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Non significatif

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Le bénévolat peut être estimé à 2 postes ETP

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Information non recensée. L'association bénéficie notamment de locaux mis à disposition par les communes dans lesquels elle exerce son activité.

5. Engagements hors bilan

Cautions et hypothèques accordées par l'association : Hypothèque de 1^{er} rang de 1 000 € sur l'immeuble sis 8 bis rue Sébile à Lons le Saunier ainsi qu'un privilège de prêteur de deniers à hauteur de 109 000 € en 1^{er} rang pour le même immeuble au profit de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté.

6. Produits internes : « Produits liés à des entités Francas »

Le total des produits d'exploitation facturés à des Entités Francas de la Région au cours de l'exercice s'est élevé à : 7 413.30 €.

Dont autres produits facturés à l'UR : 7 413.30 €